

➤ Cours de tir au tube roquette pour le déclenchement artificiel d'avalanches

But	Obtention de l'autorisation pour le déclenchement artificiel d'avalanches avec des armes de l'armée (tubes roquettes 8,3 cm).
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">– Patrouilleurs avec formation correspondante– Membres des services de sécurité des avalanches des communes et de diverses organisations– Seulement des collaborateurs permanents– Conditions selon les directives de l'OFFT (Guide pour le minage) de février 2001
Participants	Minimum: 6 / maximum: 20
Examen d'entrée	Aucun
Formation	Manipulation de tubes roquettes sans et avec affût spécial pour le déclenchement artificiel d'avalanches. Formation théorique concernant le déclenchement artificiel d'avalanches.
Méthodologie	Exposés succincts et pragmatiques, exercices pratiques et travail sur le terrain.
Examen	L'examen écrit se déroule pendant la dernière journée du cours.
Date/Lieu	Du mardi 10 au jeudi 12 novembre 2009 Centre de compétences service montagne de l'armée (Cen comp S mont A), Andermatt
Direction	Centre de compétences service montagne de l'armée (Cen comp S mont A) Adjudant d'état-major Hans Martin Henny 6490 Andermatt, Tél. 041 888 83 25
Langue	Bilingue, français et allemand
Coût	Membres RMS 250.– fr./autres 375.– fr.
Logement	Caserne 2, Andermatt Pension complète (chambre double) par jour: 53.– fr. (y compris les repas à la cantine Altkirch)
Inscription	Jusqu'au vendredi 2 octobre 2009

➤ Cours de tir au tube roquette pour le déclenchement artificiel d'avalanches

Du 10 au 12 novembre 2009, Andermatt

Délaï d'inscription: vendredi 2 octobre 2009

Nom	Prénom
Date de naissance	No AVS.
Lieu d'origine	Profession
Langue maternelle	E-Mail
Adresse	NPA/Domicile
Tél. entreprise	Portable
Employeur en hiver avec code et adresse	

Formation professionnelle dans le service de pistes et de sauvetage

Livret d'attestation/attestation de formation: disponible non disponible

Réservation de chambres Caserne 2, Andermatt

(si le choix de la chambre n'est pas coché, l'attribution a lieu d'office):

- Pension complète (chambre double) 53.– fr. par jour
- Sans logement, avec repas

Coût: 250.– fr. + 375.– fr. pour le brevet fédéral

Par l'inscription, l'entreprise et les participantes et participants acceptent la validité des informations et directives générales comme parties intégrantes de l'inscription au cours. Ils acceptent également le prix, le programme, le règlement d'examen et la couverture d'assurance personnelle.

Lieu et date	Timbre et signature du ou de la responsable de l'entreprise	Signature du/de la participant(e)
--------------	---	-----------------------------------

